



Non règlement de mes commissions

Par **canardo**, le **07/11/2013** à **13:43**

Bonjour,

Actuellement la recherche de conseils juridique, je voulais vous raconter les mésaventures qui ont commencés à la fin Août 2013.

J'espère que vous comprendrez si je n'évoque ni mon nom, ni autre, il est essentiel pour moi de garder l'anonymat.

Je suis illustrateur et créateur de modèles de stickers muraux pour intérieur.

Le 25/03/2013, j'ai établi un contrat de partenariat avec une société de vente de stickers en ligne.

Dans ce contrat, je me suis engagé à fournir des modèles originaux (dont je garde la propriété intellectuelle), ces modèles servant à fabriquer les stickers en vinyle.

En contrepartie, je touche une rémunération de 17% des ventes HT.

De son côté, le partenaire s'est engagé dans ce contrat à :

- Mettre en avant mes modèles par le biais de la page d'accueil des sites (il y en a 2), des pages produits ainsi que du blog.
 - Fournir au partenaire l'ensemble des éléments utiles à la bonne collaboration entre les parties.
 - Reverser au partenaire les sommes dues suite à la vente de stickers issus de son travail.
- Les commissions sont versées chaque fin de mois pour les ventes du mois en cours.

Le problème est que depuis fin août, je n'ai plus rien touché de cette personne.

J'ai obtenu le rapport des ventes (nombre de produits vendus et montant de ma commission)

pour le mois d'août et de septembre (sans paiement).

Cependant il refuse de me communiquer les rapports de ventes d'octobre.

Je me suis mis en rapport avec lui par discussion téléphonique pour lui demander la raison.

Cette personne invoque qu'il ne peut me payer à cause de difficultés financières dues à des baisses du nombre des ventes.

Nous avons donc convenu ensemble d'un échéancier (oral) pour le règlement des mois d'août, septembre et octobre.

La première échéance n'ayant pas été honorée à la date que notre accord prévoyait, j'ai essayé de me mettre en relation avec lui, mais le dialogue est rompu de son côté.

Je tiens à signaler que les deux sites de vente en ligne de cette personne sont toujours actifs et qu'il continue donc à encaisser des profits de façon journalière sur la vente de mes produits.

J'ajoute également que mes modèles sont protégés, ils ont été déposés chez un huissier à l'agence des dépôts numériques.

Que puis-je faire pour récupérer mon dû et obtenir les rapports de ventes qu'il refuse de me communiquer ?

Merci de votre aide.

Par **NOSZI**, le **08/11/2013 à 14:35**

Bonjour,

Il faut vous mettre en relation avec un avocat qui lui adressera une lettre de mise en demeure en lui demandant de payer dans un certain délai. Si vous n'arrivez pas à être payé, il faudra envisager une action judiciaire en invoquant sa responsabilité contractuelle (il n'a pas respecté sa partie du contrat)...

Cordialement,

Par **canardo**, le **08/11/2013 à 17:32**

Bonjour, merci pour votre réponse,

Pouvez-vous me préciser quelle action judiciaire devrai-je envisager si non paiement ?

Merci.